



INSALUBRITE DU FAIT DU LOCATAIRE

Par **antrefab67**, le **27/05/2015** à **15:58**

Bonjour,

J'ai un appartement dans le sud de la France (reçu en héritage)

Du fait que j'habite à plus de 1000 kms de l'endroit j'ai fait louer mon appartement par le biais d'une agence

La locataire concernée y habite donc depuis 7 ans.

J'ai essayé de vendre mon appartement par le biais de mon agence (qui m'avait dit que mon appartement vieillissait)

Mais voilà j'ai une amie qui est allée le voir car intéressée.

Celle-ci a été choquée par les débris qui jonchaient le sol un peu partout, de l'état des meubles (car c'est un appartement semi meublé) dont la plupart des portes manquent

Mais plus encore elle a été choquée car un grand carton était fixé au mur (coté couloir extérieur)

L'explication : "j'avais perdu les clés et j'ai dû faire un trou dans le mur)

je viens d'expliquer en détail tout ceci à mon agence qui j'espère vérifiera)

Mais que puis je faire d'autre.

merci de vos réponses